

**Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale**
A.A.T.L. – D.U.
A l'attention de
Monsieur Albert GOFFART
Directeur
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 13/pfd/155910
N/Réf : AVL/KD/SGL-3.10/s.350
Annexes : 2 plans

Monsieur le Directeur,

Objet : SAINT-GILLES. Place Louis Morichar. Démolition de la galerie couverte.

En réponse à votre lettre du 16 juin 2004, en référence, réceptionnée le 22 juin, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 30 juin 2004, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis défavorable.

La colonnade en question participe à la scénographie de la vaste place Morichar, implantée de manière rectangulaire sur un terrain en déclivité, et fait partie, à ce titre, du paysage saint-gillois depuis près de cinquante ans.

Autrefois maraîcher et riche en sources, ce terrain fait l'objet en 1862 d'un vaste plan d'aménagement dessiné par Victor Besme, compris entre les chaussées de Waterloo, Charleroi, le quartier Louise et le boulevard de Waterloo. La Ville de Bruxelles décide de son lotissement en 1882. En 1898, la commune de Saint-Gilles introduit une demande auprès de l'Administration de Bruxelles en vue d'acquérir un terrain d'environ 6.900m², dans le but d'y établir un « square public », future place Morichar.

Ce square est aujourd'hui bordé de maisons bourgeoises qui offrent une grande variété de styles, principalement éclectique et Art nouveau, dont les deux tiers des plans sont signés par des architectes connus. Deux d'entre elles font à ce jour l'objet d'une ouverture d'enquête en vue d'être classées, soit les n° 14, ancienne maison personnelle de l'architecte Georges Delcoigne (1899), et le n° 41, remarquable maison de style Art nouveau de l'architecte Ernest Blérot (1900). Leur zone de protection respective intègre l'ensemble de la place, en ce compris la colonnade.

L'organisation actuelle de la place remonte à 1958. La pente du terrain est rachetée par trois terrasses occupées par des terrains de sport et des jardinets. Une construction, qui s'ouvre sur un portique, divise la place. À l'origine à usage de vestiaire, ce bâtiment sert aujourd'hui de préau.

Face aux problèmes sécuritaires soulevés par la Commune, la CRMS estime que la démolition pure et simple de la colonnade n'apparaît pas comme la solution la plus efficace pour résoudre un problème beaucoup plus global. Elle plaide, au contraire, pour un réaménagement de l'ensemble de la place dont la colonnade s'avère être l'élément structurant. Elle estime également que l'alternative du talus appauvrira l'aspect esthétique de la place et aura un impact social dont souffriront les riverains. La CRMS encourage la Commune à reconsidérer l'ensemble de ce pôle stratégique de Saint-Gilles, en ce compris son entretien.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S., Commune de Saint-Gilles.